

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1916)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Le nouvel Institut d'hygiène du canton de Genève: architecte: Alfred Olivet  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-32354>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

RÉDACTION : Lausanne, 2. rue du Valentin : Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Le Nouvel Institut d'Hygiène du Canton de Genève*, architecte : M. Alfred Olivet, à Genève. — *Le matériel de voirie de la ville de Genève*, par L. Archinard, ingénieur en chef de la ville de Genève, (suite et fin). — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

## Le Nouvel Institut d'Hygiène du Canton de Genève.

Architecte : M. Alfred Olivet, à Genève.

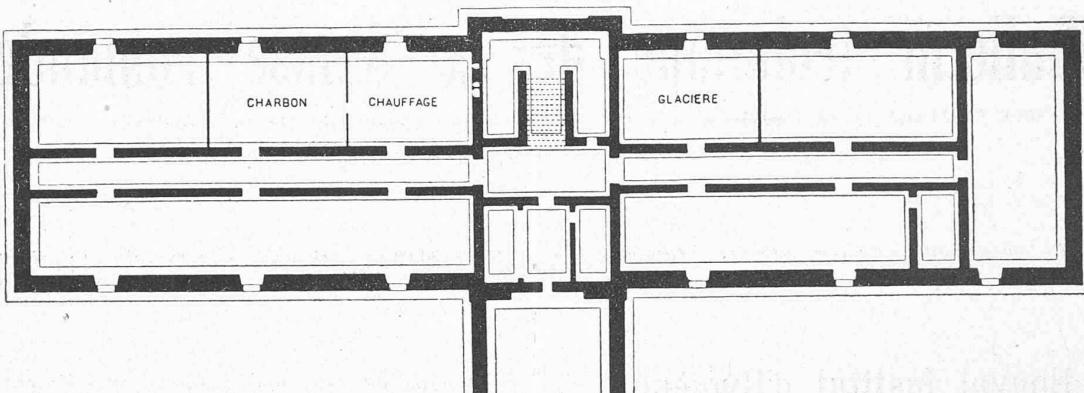
Le Canton de Genève possède plusieurs institutions officielles chargées de s'occuper des questions concernant

l'Hygiène publique, mais jusqu'ici elles étaient éparpillées dans plusieurs bâtiments éloignés les uns des autres. Ces locaux étaient notoirement insuffisants pour les exigences modernes.

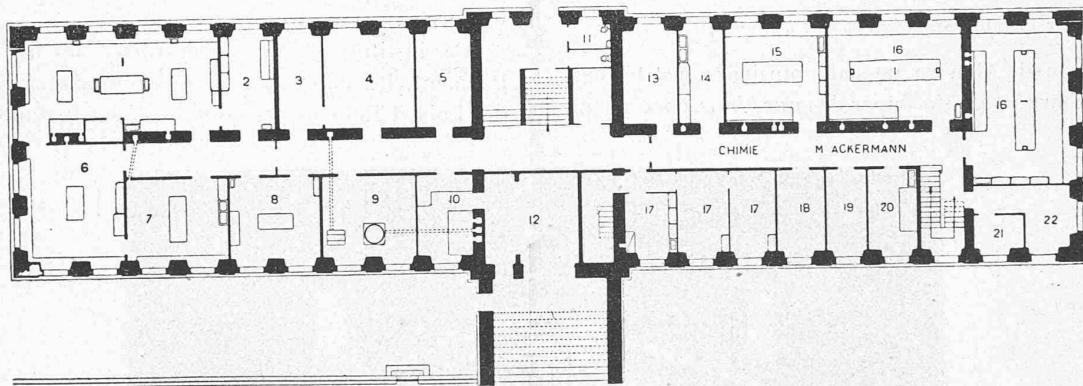
Ces institutions qui sont destinées, les unes à l'enseignement, les autres à l'administration et à l'application des Lois et Règlements sanitaires dans le Canton sont :



Entrée principale.

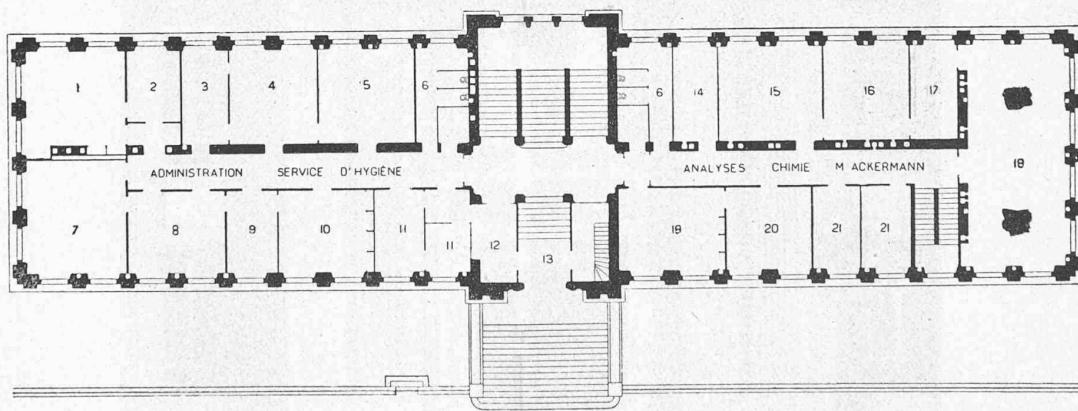


Fondations. — 1: 400.



Plan du rez-de-chaussée. — 1: 400.

LÉGENDE : 1. Sérothérapie. — 2. Chef. — 3. Chambre froide. — 4. Glacière. — 5. Chambre réduit. — 6. Petit laboratoire. — 7. Laverie stérilisation. — 8. Bureau attente. — 9. Crématoire. — 10. Chauffage central. — 11. W.-C. — 12. Charbon. — 13. Atelier. — 14. Laverie. — 15. Laboratoire de toxicologie. — 16. Laboratoire du concierge. — 17. Appartement du concierge. — 18. Magasin. — 19. Echantillons. — 20. Chambre noire. — 21. Chambre à feu. — 22. Produits.



Plan de l'entresol. — 1: 400.

LÉGENDE : 1. Bureau: 6 commis. — 2. Secrétaire. — 3. Casiers. — 4. Architecte. — 5. Ingénieur. — 6. W.-C. et urinoir. — 7. Bureau directeur. — 8. Adjoint. — 9. Assistants. — 10. Médecin inspecteur. — 11. Vaccin. — 12. Attente. — 13. Entrée. — 14. Laverie. — 15. Laboratoire et bibliothèque. — 16. Laboratoire eaux. — 17. Balances. — 18. Grand laboratoire. — 19. Bureau. — 20. Chef. — 21. Inspecteurs et laboratoire.

## LE NOUVEL INSTITUT D'HYGIÈNE DU CANTON DE GENÈVE

Architecte : M. Alfred Olivet.

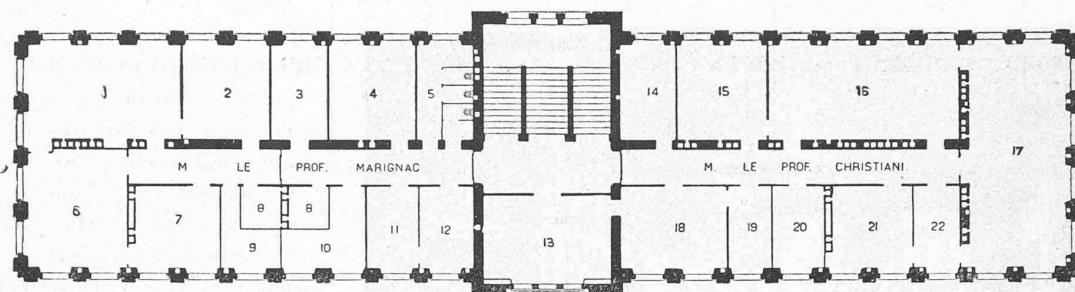
L'Institut d'Hygiène et de Bactériologie de l'Université avec le Laboratoire officiel d'analyses bactériologiques;

Le Service cantonal d'Hygiène, avec ses services spéciaux et ses laboratoires;

Le Laboratoire de Chimie destiné au contrôle des denrées;

Le Laboratoire de Sérothérapie, fondé par la Ville de Genève, et repris par l'Etat en 1910.

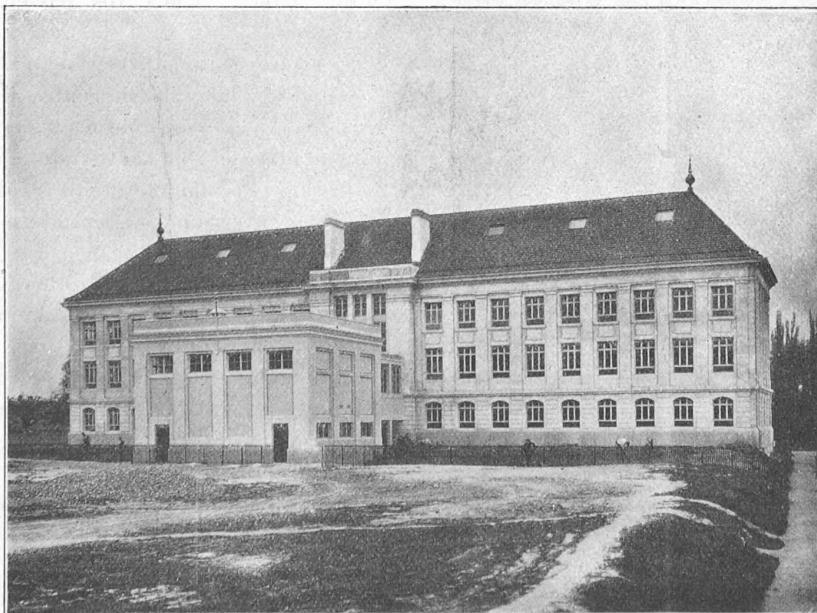
En 1913, le Grand Conseil vota les crédits nécessaires pour la construction, selon les plans de M. Alfred Olivet, architecte, d'un grand édifice, l'Institut cantonal d'Hygiène, où toutes ces institutions seront réunies. Dès le mois

Plan du 1<sup>er</sup> étage. — 1 : 400.

LÉGENDE : 1. Bactériologie. — 2. Chef. — 3. Animaux en observation. — 4. Opérations. — 5. W.-C. — 6. Petit laboratoire. — 7. Laverie stérilisation. — 8. Étuves. — 9. Animaux en observation. — 10. Atelier. — 11. Peste. — 12. Antichambre peste. — 13. Bibliothèque. — 14. Chambre noire. — 15. Laboratoire professeur. — 16. Laboratoire. — 17. Grand laboratoire. — 18. Professeur. — 19. Balances. — 20. Assistants. — 21. Laverie stérilisation. — 22. Lavabos.



Façade principale.



Façade postérieure et annexe.

d'avril 1915, après quelque retard occasionné par les difficultés résultant de la guerre, l'édifice était enfin achevé et les différents services en prenaient possession.

Les crédits affectés à cette construction ont été de fr. 374 000, plus fr. 236 609 pour l'aménagement intérieur et le mobilier; l'amphithéâtre a couté fr. 38 150. Le terrain était déjà propriété de l'Etat.

L'édifice consiste en un bâtiment principal et une annexe pour les écuries et l'amphithéâtre.

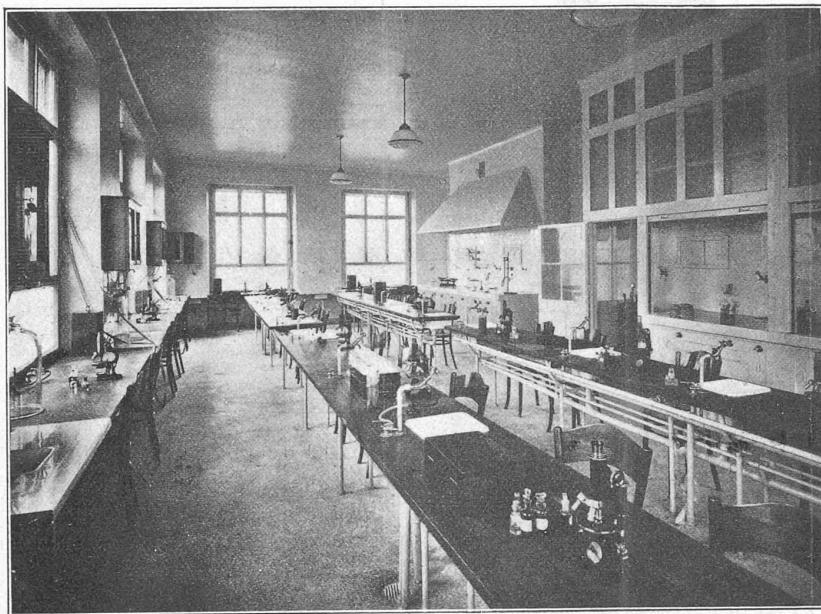
Le bâtiment principal mesure 936 m<sup>2</sup> et l'annexe 220 m<sup>2</sup>. Ces deux constructions sont réunies par un passage vitré d'une longueur de 10 m. et d'une largeur de 8 m.

Les quatre faces sont en pierres de taille de Baqui. Le cube total est de 17 360 m<sup>3</sup>, plus 1 620 m<sup>3</sup> pour l'annexe et la passerelle.

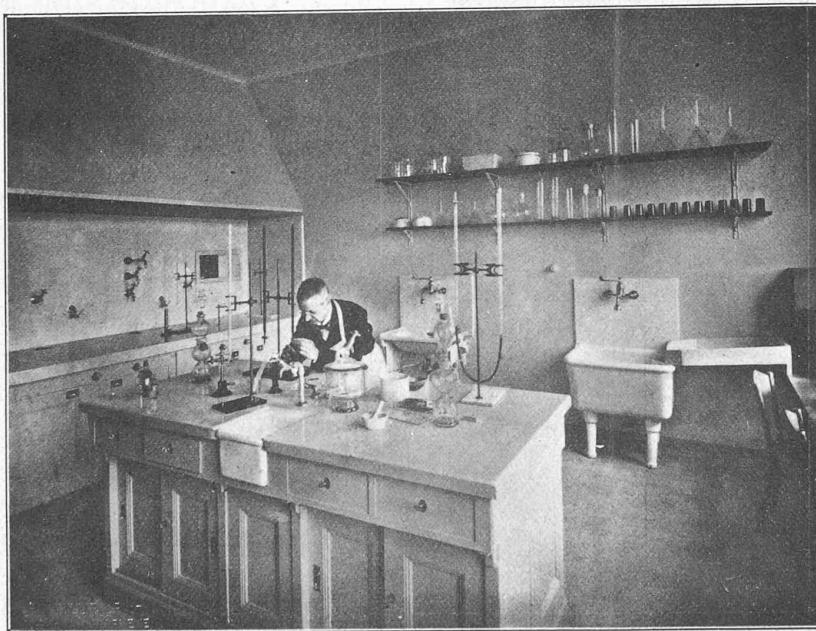
Toutes les poutreisons sont en béton armé. Les plafonds sont en hourdis de briques, système Bulloz, afin de diminuer la sonorité du bâtiment.

Les escaliers sont en granit gris du Tessin (Persenico). Les sous-sols sont cimentés en forme de cuvette absolument étanche avec cheminées à air libre pour éviter la pression de l'eau au moment des crues de l'Arve.

Les planchers des corridors et vestibules sont en carrelages de grès d'Alsace et cérame; ceux des laboratoires en mosaïque et ceux des bureaux, locaux de service, etc., en linoléum posé sur liégoléum. Tous les couloirs et corridors sont revêtus de faïence majolique jusqu'à 1 m. 50 de hauteur.



Grand laboratoire pour travaux pratiques de bactériologie pour étudiants.



Laboratoire du professeur.

Tous les murs et plafonds sont peints, soit à l'huile, soit au ripolin, sauf ceux des bureaux qui sont tapissés en papier peint.

Le bâtiment est entièrement incombustible, excepté la charpente qui a été faite en bois par mesure d'économie. Dans l'étage des combles, il a été installé six salles destinées aux collections, des pièces pour les archives et des locaux de service.

La couverture est en tuiles hollandaises, d'un modèle spécial.

Enfin, toutes les canalisations sont dissimulées dans des gaines horizontales et verticales pratiquées dans les trumeaux des fenêtres et dans les murs. Elles sont toutefois installées de manière que l'on puisse arrêter ou réparer telle ou telle colonne sans interrompre le service. Ces canalisations sont très nombreuses et certaines gaines en renferment jusqu'à dix : eau chaude et froide, eau à haute pression, eau du chauffage (colonne d'aller et colonne de retour), colonne de chute avec colonne de ventilation, gaz et électricité (3 conduites). L'ensemble de ces conduites mesure plusieurs milliers de mètres et les laboratoires sont pourvus d'une très grande quantité de robinets et de centaines de cuves, bassins, lavabos, de modèles divers et spéciaux pour chaque service.

Les chapelles, au nombre de vingt, sont toutes garnies de faïence avec chacune quatre gaines de ventilation revêtues également de faïence blanche.

Le bâtiment principal comporte trois étages sur cave, plus des combles. Les trois étages constituent : le rez-de-chaussée, l'entresol et le premier étage.

Le premier étage est occupé par l'Institut d'Hygiène et de Bactériologie de l'Université avec le Laboratoire officiel d'analyses bactériologiques.

L'Administration du Service d'Hygiène occupe la moitié de l'entresol.

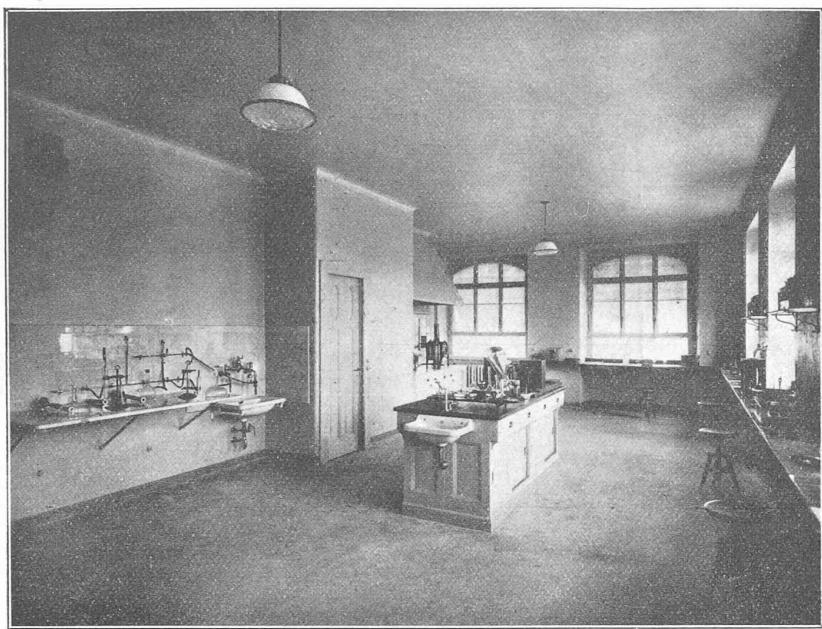
Le Service de Contrôle des Denrées alimentaires possède l'autre moitié de l'entresol, plus une moitié du rez-de-chaussée, avec un escalier intérieur qui relie ces deux parties.

Le Laboratoire de Sérothérapie est installé dans la seconde moitié du rez-de-chaussée.

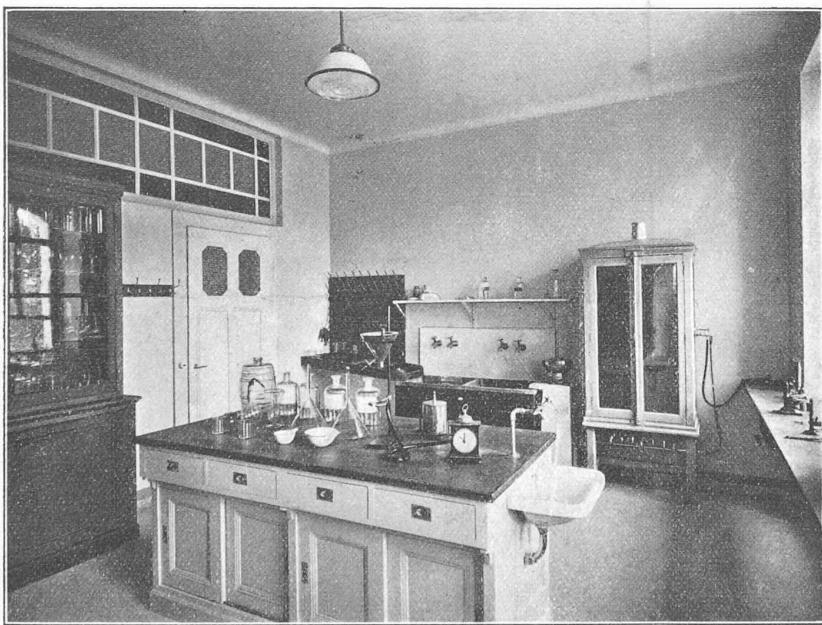
*Le Service d'Hygiène* comprend : la Direction et les Bureaux d'administration, le Service du Génie sanitaire avec les Bureaux des Architectes et Ingénieurs hygiénistes, le Casier sanitaire de l'habitation, le Service de Prophylaxie et d'autres Services de moindre importance.

*Le Service du Contrôle des Denrées alimentaires* se compose :

A l'entresol : des Bureaux des Inspecteurs et Commis, du Cabinet du Chimiste Cantonal, d'un grand Laboratoire pour l'analyse des laits et des vins, d'un Laboratoire pour



Laboratoire de sérothérapie.



Laverie du laboratoire de sérothérapie.

l'analyse des eaux, d'un petit Laboratoire pour les analyses qualitatives, etc., d'une chambre des balances, de la Bibliothèque et du Laboratoire de microscopie, d'une laverie.

Au rez-de-chaussée : d'un grand Laboratoire (analyse des huiles, graisses, miels, farines, etc.), d'un Laboratoire spécial pour les alcools et spiritueux, d'un Laboratoire de toxicologie, d'une chambre noire, de locaux de dépôt pour les appareils, la verrerie et les produits, d'une laverie et

d'un atelier. En outre, dans les sous-sols se trouvent une cave à feu, un dépôt d'échantillons et, dans les combles, des locaux servant de magasins.

*L'Institut d'Hygiène de l'Université* qui, en outre du premier étage, occupe encore la partie des combles destinée aux collections, comprend :

Le Cabinet du Professeur, communiquant avec la Bibliothèque, le Laboratoire d'Hygiène pour recherches spéciales, le grand Laboratoire pour travaux pratiques de bactériologie (pour les étudiants), avec, comme annexe, une chambre de toilette et de désinfection, une salle de microscopie et centrifuges, une chambre des balances, une chambre noire pour optique spéciale, une laverie et stérilisation, une salle d'opérations aseptiques, un atelier de mécanique avec moteur électrique, une salle pour animaux en observation, deux chambres étuves (l'une au chauffage électrique, l'autre au gaz).

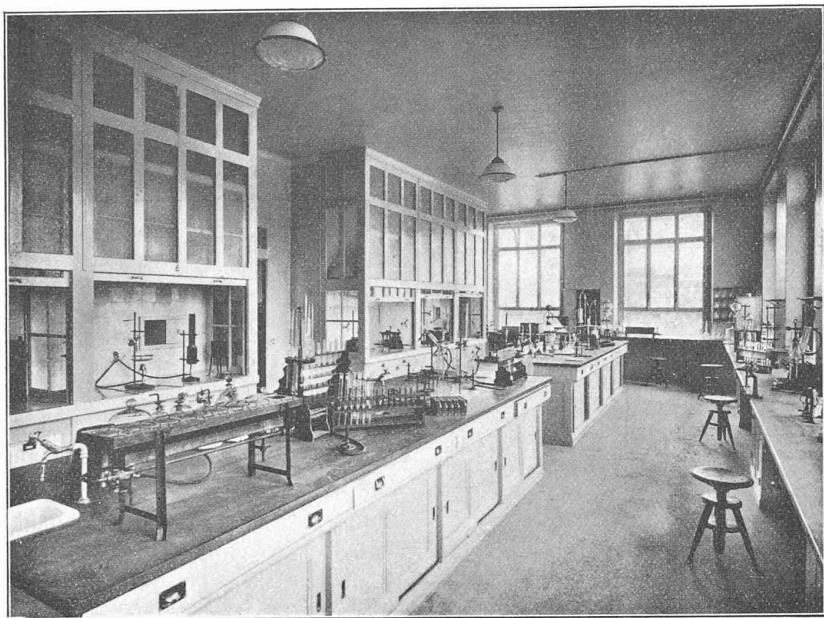
*Le Laboratoire officiel d'analyses bactériologiques* dispose des locaux suivants :

Le bureau du Médecin bactériologue, le grand Laboratoire, le petit Laboratoire, la laverie et la salle des animaux en observation et un Laboratoire officiel de la peste, composé de deux pièces et outillé pour permettre la désinfection complète de l'opérateur.

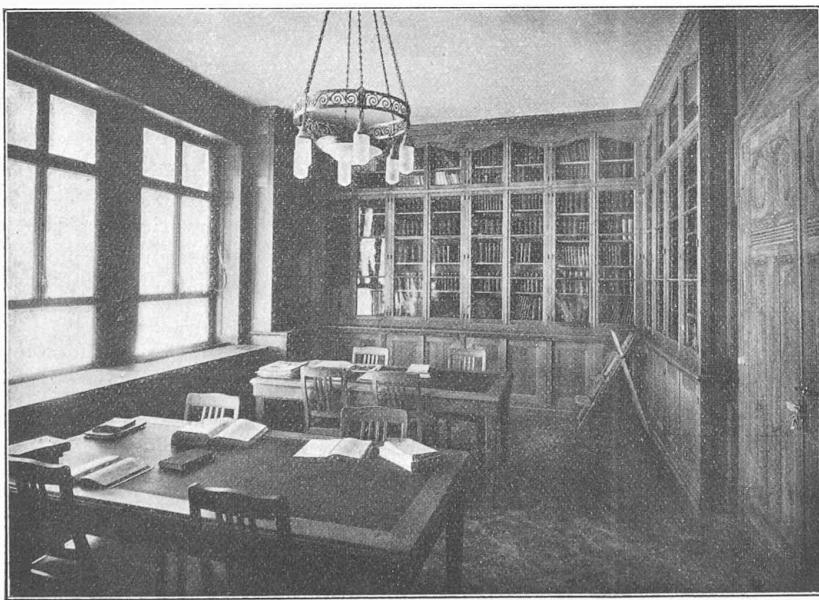
L'Institut dispose encore de quatre pièces au rez-de-chaussée, réservées aux analyses officielles ne rentrant pas dans les attributions du Laboratoire de contrôle des denrées ni dans celui de bactériologie (air, sol, matériaux de construction, etc.).

*Le Laboratoire de Sérothérapie* est composé d'un cabinet pour le Chef de Service, d'un grand Laboratoire, d'un petit Laboratoire, d'une laverie et stérilisation et d'une salle d'attente.

Dans le sous-sol, se trouvent des caves pour la conservation des sérums, une grande pièce pour les animaux en observation et des services communs aux différents Laboratoires : salle des centrifuges, four crématoire et chaudière de stérilisation des cages d'animaux, glacières, ateliers divers, chambres fortes pour liquides inflammables, chambres de désinfection à matériaux gazeux, caves, etc.



Grand laboratoire.



Bibliothèque.

#### Annexe de l'Institut. — Amphithéâtre et écuries.

L'Institut est complété par une annexe rattachée au bâtiment principal par un pont qui forme, au niveau du sol de la cour, un passage couvert conduisant aux écuries, et à l'entresol une vaste antichambre servant de vestiaire et salle des pas-perdus pour l'amphithéâtre.

Les écuries occupent le rez-de-chaussée de l'annexe et l'amphithéâtre le premier étage. Les écuries se composent de six pièces, dont une écurie pour les chevaux, une salle

d'opérations pour chevaux, trois petites pièces pour l'élevage des petits animaux et une fenièvre.

L'Amphithéâtre peut contenir 105 places assises; il y a, en outre, à côté de la salle principale, une pièce annexe destinée à la préparation des cours, aux expériences et aux démonstrations microscopiques.

#### Le matériel de voirie de la ville de Genève.

Par L. ARCHINARD, ingénieur en chef de la ville de Genève.

(Suite et fin).<sup>1</sup>

##### Machines servant aux travaux de nettoiement.

###### *Enlèvement des ordures.*

Jusqu'à présent l'enlèvement des ordures s'est fait au moyen d'un matériel très rudimentaire et anti-hygiénique. Des poubelles ouvertes sont déposées chaque matin devant les maisons où des tombereaux, ouverts également, viennent récolter leur contenu, pour aller ensuite, chargés souvent plus haut que les ailes, le verser hors de ville, soit à des dépôts de gadoues, soit chez des particuliers. Il en résulte toute une série de désagréments pour le public et pour le personnel chargé de ce travail: poussière, mauvaises odeurs, débris répandus sur la chaussée, dangers de blessures pour le personnel et pour les chevaux, etc. Les poubelles doivent être en fer et conformes à un type prescrit par l'administration, ce qui est déjà un léger progrès sur certaines villes qui tolèrent toutes les caisses, même en bois.

Ces considérations ont amené la ville de Genève à étudier la transformation de son système d'enlèvement

des ordures. Après avoir examiné différents types utilisés dans d'autres villes et reçu des offres de nombreux spécialistes, nous avons fait l'acquisition d'un camion et d'un certain nombre de poubelles et entrepris un essai pratique. Ce matériel est représenté par les fig. 6 et 7; il est du système qui nous a paru le plus simple et répondre le mieux au but que nous nous proposons.

<sup>1</sup> Voir N° du 10 mars 1916, page 50.